

Date de mise en ligne : 26/10/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 25 octobre 2022

Date de la convocation: 19/10/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean BYKENS à 18 h 00

Présents : 6

Présents : Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Représentés : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emmanuel VERILHAC

Secrétaire de séance :
Valentin BESNIER

Excusés :

Absents : Emilie MALEYSSON

Objet: Refacturation d'achats de matériaux pour le compte de l'école de Gravières - DE_2022_55

Le Conseil Municipal est informé que les agents communaux ont acheté des matériaux afin d'effectuer des travaux à l'école de Gravières. Il convient donc de refacturer les matériaux à la commune de Gravières. Le montant de cette refacturation s'élève à 127.72 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la refacturation de 127.72 euros TTC à la commune de Gravières

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/10/2022 007-210701470-20221025-DE_2022_55-DE